



EXTRAIT N°114/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Préfecture de Martinique
Contrôle de légalité
RECUEILLE
10 DEC. 2022

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Date de la convocation :
Le 06 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :
Présents 24
Procurations 2
Absents 5
Excusés 2

En cours de Séance :
Présents 22
Procurations 4
Absents 5
Excusés 2

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. Yan MONPLAISIR, maire ;

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme LEGIEL Eliane, M. NAPOLY Raymond

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline M. THELESTE Johan, Mme CARDOU Josiane, Mme RIERNY Sandrine, M. CIDOLIT Bertrand, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : Mme DUBO Corinne (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. PALIX Pierre (procuration à M. FERDINAND Thierry),

ABSENTS NON EXCUSES : M. BERNABE Cédric, Mme MENCE Marielle, M. DELPHIN Laurent, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA 'DGSA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUNDOUROM (DSU), M. Alain BONHEUR (DST), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Géraldine ALONZEAU (DSAGAJ),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et quarante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Sandrine CAVALIER-DOURE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DE MADAME ANILORE BANON

Le Maire expose :

De nombreuses villes françaises font appel depuis des années à des artistes contemporains afin d'acquérir et d'exposer leurs œuvres, qu'elles soient destinées à des musées ou intégrées dans l'espace public, comme au Havre, à Nantes ou La Courneuve.

Elles souhaitent ainsi se constituer un patrimoine artistique moderne et vivant, contribuant à leur renommée et attirant les visiteurs, qu'ils soient locaux, français ou étrangers.

L'édilité souhaite travailler en ce sens et faire appel à des artistes d'ici et d'ailleurs afin de créer un cheminement culturel à travers notre territoire.

C'est à ce titre qu'elle souhaite faire venir Madame Anilore BANON, sculptrice de renommée internationale exposant aux quatre coins du monde. Elle est notamment connue pour sa sculpture monumentale "Les Braves" exposée sur la plage d'Omaha Beach à Saint-Laurent-sur-Mer rendant hommage aux nombreux soldats morts lors du Débarquement en Normandie en 1944.

Le séjour de Madame BANON est prévu du 08 au 14 janvier 2023 pour une immersion au cœur de notre belle commune, afin qu'elle puisse s'en inspirer et proposer une création dont la ville pourra, si elle le souhaite, faire l'acquisition.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER la prise en charge des frais de déplacement de Madame Anilore BANON

D'AUTORISER le maire à signer tous les actes y afférents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 12 décembre 2022

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Pour le Maire, et par délégation

1^{er} Adjoint

Claude ADELE